



CONSEIL COMMUNAL

Séance du	: 22 avril 2024
Présidence	: Cédric Longchamp
Effectif	: 40
Présents	: 34

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 11 décembre 2023
3. Démission d'un membre
4. Assermentation d'un nouveau conseiller
5. Communications du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Comptes rendus des délégués aux associations
8. Election de la commission durabilité, énergie et climat
9. Election des délégués aux associations
10. Information de la Municipalité concernant la rénovation de l'auberge communale de Poliez-le-Grand
11. Préavis Municipal 30/2024 concernant l'octroi de crédits complémentaires au budget 2024 (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Fabrice Calame)
12. Préavis Municipal 31/2024 relatif au règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Fabrice Calame)
13. Préavis Municipal 32/2024 relatif à une demande de crédit pour l'achat d'un véhicule de voirie (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Fabrice Calame)
14. Divers

À 20h00, Monsieur Cédric Longchamp souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

Le Président annonce une modification de l'ordre du jour. En point 9 sera ajouté l'élection des délégués aux associations.

1. Appel

34 membres répondent présents à l'appel. Messieurs Fabrice Ausoni, Alexandre Mermoud, Fabrice Mermoud ainsi que Mesdames Valérie Chambettaz et Diane Weiss sont excusés. Monsieur Olivier Despont est absent,

2. Approbation du PV du 11 décembre 2023

En l'absence de remarque, le PV est accepté à l'unanimité.

3. Démission d'un membre

Monsieur Raphaël Mivelaz a donné sa démission au sein du conseil en raison de son déménagement hors de la commune. Monsieur Cédric Longchamp donne lecture du courrier reçu.

4. Assermentation d'un nouveau conseiller

Monsieur José Gonzalez, membre suppléant, se présente au conseil. Monsieur Cédric Longchamp invite l'assemblée à se lever et donne lecture des formules de serment prescrites par la loi. À l'appel de son nom, Monsieur José Gonzalez solennise sa promesse et est installé membre du Conseil. Monsieur Cédric Longchamp lui souhaite la bienvenue et le remercie de son futur investissement.

5. Communications du bureau

En l'absence de communications particulières, le Président passe au point suivant.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur François Guizzetti donne des nouvelles concernant l'installation de micro-jardins à Villars-Tiercelin en collaboration avec WSL. Il explique que des graines en provenance de divers pays européens ont été plantées dans le but de suivre leur germination sur 5 ans. Ainsi leurs évolutions permettront de mettre en évidence quelles variantes pourraient s'adapter au réchauffement climatique et composer nos forêts dans plusieurs décennies.

Le Municipal continue avec l'AIAE qui a débuté un recaptage des sources des Lances à Froideville afin d'augmenter les litrages au mètre cube et répondre aux futurs défis concernant les besoins en eau.

Concernant l'ASET, Monsieur François Guizzetti déclare que la CDAP a débouté la demande de blocage de vente du terrain qui freinait l'avancement des travaux pour la future STEP. Le propriétaire peut encore faire recours au Tribunal Fédéral. L'ASET attend la fin du délai de recours pour mettre le projet à l'enquête.

Au sujet de la renaturation du Botterel, une séance a été faite avec tous les propriétaires concernés par le tracé du cours d'eau. Au vu des questions soulevées, la Municipalité a proposé aux personnes concernées de transmettre leurs interrogations au greffe afin d'organiser une séance avec le canton pour des informations plus précises. Le nouveau réaligement parcellaire n'a pas soulevé de questions particulières.

Monsieur Lionel Panchaud présente les avancées du dossier du PACom, validé par le canton le 18 octobre 2023. Pour rappel, la zone réservée a été levée le 29 octobre 2023. Aucun recours de la part des opposants n'a été déposé à la CDAP. La rédaction du nouveau règlement de police des constructions est terminée. La commission urbanisme a été invitée au mois de mars à examiner le règlement avant sa finalisation. Le rapport OAT47 préparé par l'urbaniste sera envoyé en mai au canton pour l'examen préalable et la mise à l'enquête devrait se faire en automne. Le délai de mise en vigueur du nouveau règlement dépendra des potentielles demandes de modifications du canton et des potentiels recours. Suite à une question de Monsieur Jean-Philippe Dupraz, Monsieur Lionel Panchaud précise que des remarques sur le règlement peuvent être reçues, mais qu'il ne peut pas être amendé.

Le Municipal annonce la fin des modifications de l'éclairage de la grande salle de Poliez-le-Grand. Des spots frontaux, plafonniers et lampes d'ambiance ont été installés, ainsi que du matériel technique et une armoire de rangement.

Monsieur Xavier Gaudard donne des nouvelles du projet de buvette au pâturage de Sugens. Celui-ci avait été freiné par la DGTL. Une nouvelle demande au canton a été déposée afin de séparer les deux parcelles, pâturage et place des tirs. Celle-ci a été acceptée. Le dossier provisoire

a été déposé le 15 avril au canton et est en attente. En intégrant ce projet dans le plan directeur régional, de potentielles subventions pourront être perçues.

7. Comptes rendus des délégués aux associations

AECM : Monsieur Jean-Philippe Dupraz annonce que les comptes ainsi que le budget ont été validés.

Groupement forestier Menthue : Monsieur Fabrice Calame explique que les comptes ont été acceptés après que le CODIR ait répondu aux questions liées à certains frais en rapport avec le garde forestier, des stères de bois stockées en pleine forêt et également la possibilité de s'ajuster au marché public. Monsieur François Guizzetti donne des précisions concernant les points relevés, notamment que les remboursements de frais et les indemnités versées au garde forestier vont être revus, amenant au final une hausse des frais. Il explique également que les stères de bois sont restés en forêt le temps des vacances, et qu'enfin aucun marché public n'est fait mention dans l'ensemble des groupements forestiers de la région et que le marché semble trop imprévisible pour une telle mise en place.

8. Election de la commission durabilité, énergie et climat

Monsieur Daniel Leuba explique que, dans le cadre du PECC, l'une des fiches de travail concerne la création de la commission susmentionnée. Il la présente : son rôle sera d'appuyer la Municipalité dans le suivi, l'élaboration, la mise en œuvre, ainsi que dans la planification annuelle du PECC. Madame Marta Sokol Cavin et Monsieur Didier Vautherin sont nommés membres pour cette commission. Monsieur Sébastien Hirschi est nommé suppléant.

9. Election à diverses commissions

Suite à la démission de Monsieur Raphaël Mivelaz, plusieurs places dans les commissions sont à pourvoir.

Association intercommunale de la STEP d'Echallens : Monsieur Sébastien Hirschi est nommé suppléant.

AIAE : Monsieur Samuel Panchaud est nommé suppléant.

AIEHJ : Monsieur Patrice Gaudard est nommé membre et Monsieur Franck-Yves Gachet est nommé suppléant.

10. Information de la Municipalité concernant la rénovation de l'auberge communale de Poliez-le-Grand

Monsieur Lionel Panchaud rappelle que le préavis municipal avait été refusé en juin 2022. Dans son rapport, la commission urbanisme proposait de refuser le préavis et de demander qu'un concours d'architecture soit mis en place à la place d'un appel d'offre fonctionnel. A la suite du conseil, la démarche pour lancer le concours d'architecture a été entreprise.

Monsieur Lionel Panchaud présente les montants engagés jusqu'à maintenant et ceux budgétisés avec le projet de mise au concours.

Montants engagés :

Appel d'offre Bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) : CHF 8'000.-

Appel d'offre concours : CHF 3'000.-

Avocat (lié au recours déposé par le bureau d'architecture pour une offre BAMO) : CHF 7'000.-

Mise en conformité : CHF 40'000.-

Montants budgétisés :

Concours : CHF 196'000.-

Decroux + Piccolo (BAMO) : CHF 70'000.-

Au vu des devis reçus pour le concours, la Municipalité a décidé de stopper le processus. Elle reviendra en septembre à nouveau avec un appel d'offre fonctionnel pour ce projet sous forme de préavis municipal. Avec les frais d'ores et déjà engagés pour l'appel d'offre du BAMO, l'étude atteindra un montant d'environ CHF 110'000.- au lieu des CHF 284'000.- relatifs au concours d'architecture.

Monsieur Daniel Leuba précise que la Municipalité n'est pas fondamentalement contre le passage par un concours d'architecture, mais que, dans le cadre de ce bâtiment et des contraintes qui en ressortent, ces coûts supplémentaires paraissent disproportionnés, d'où la volonté d'arrêter le processus.

Monsieur Luc Bovard revient sur les constats de la commission urbanisme dont la volonté, par cette proposition de mise au concours, était notamment de mettre en concurrence différents prestataires, notamment pour le BAMO, ce qu'il souhaiterait constater dans le préavis qui sera présenté en septembre. Il donne ensuite plusieurs précisions concernant le processus d'un concours d'architecture. Il explique qu'il y voit plusieurs avantages dans le fait qu'une dizaine de bureaux imaginent les meilleures solutions possibles pour un projet, tout en répondant aux diverses contraintes. Il explique que c'est en effet un certain coût, mais qui n'est pas à la hauteur des heures de travail des différents bureaux qui présentent leur projet sans certitude d'obtenir leur mandat. Suite à une question de Monsieur Cédric Barde, il explique que les projets présentés dans ce cadre restent la propriété intellectuelle du bureau d'architecte, et que le lauréat est tenu de développer son idée. Cependant, des recommandations du jury peuvent être faites pour adapter le projet. Monsieur Luc Bovard explique que l'appel d'offre fonctionnelle est mal perçu par plusieurs bureaux d'architecture.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz demande ce qu'il va changer en termes de choix entre le concours d'architecture et l'appel d'offre fonctionnelle. Monsieur Lionel Panchaud explique qu'avec le concours d'architecture, un certain nombre de bureaux reçoivent un cahier des charges, font leur travail de manière individuelles, présentent leur projet et le jury retient l'un d'entre eux qui sera réalisé avec des éventuelles modifications demandées si le bureau d'architecture donne son accord pour adapter le projet. La proposition de la Municipalité est de mandater uniquement 2 ou 3 bureaux à la place d'un grand nombre, ce qui permet de limiter les coûts.

Le Président clôture la discussion en interpellant la Municipalité sur le préavis qui sera présenté au mois de septembre. Le syndic certifie la volonté de la Municipalité d'avancer dans ce dossier et que celle-ci affirme sa position concernant l'appel d'offre fonctionnelle qui lui semble la meilleure alternative dans cette situation, non sans saluer les arguments de Monsieur Luc Bovard. Les commentaires concernant la mise en concurrence, notamment pour la partie BAMO, seront pris en compte dans l'établissement du nouveau préavis.

11. Préavis Municipal 30/2024 concernant l'octroi de crédits complémentaires au budget 2024 (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Fabrice Calame)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis municipal. Il relève que la collaboration avec la commission gestion et finances se passe bien dans les rencontres, mais déplore les constats faits lors de la lecture du rapport. La Municipalité se positionne en total désaccord avec celui-ci. Concernant le taux d'endettement de la commune, le Syndic explique que les informations établies dans le rapport ont été mal interprétées par la commission. Il donne des précisions sur la dette brute qui est en lien avec la participation de la commune au sein de 12 associations intercommunales. Toutes les communes avoisinantes font partie des mêmes associations et ont une situation similaire sur ce point. Il démontre que la commune à un meilleur niveau que les autres concernant la dette nette. Concernant les remarques sur la serre horticole additionnelle, il explique que les arguments relevés dans le rapport ne sont pas réalistes avec la situation au sein de la commune aujourd'hui. Pour la réfection du sol de la place de lavage, la Municipalité n'est pas de l'avis de la commission et réitère sa position. Enfin, concernant le local du bâtiment de la déchetterie, le Syndic relève que cela permettrait également de répondre à plusieurs interpellations durant l'ancienne législature concernant les déchets de sagex volatiles en déplaçant la benne à l'intérieur.

Le Syndic propose un amendement au préavis afin de s'aligner sur les coûts établis par les devis arrivés après l'écriture du préavis. Le montant du crédit complémentaire s'élèverait à CHF 99'500.-. Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis amendé.

Monsieur Fabrice Calame, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. L'objet principal du commentaire de la commission est de mettre en évidence leur inquiétude liée au taux d'endettement de la commune. Dans son rapport, la commission gestion et finance propose au conseil de renvoyer le préavis à la Municipalité pour étude complémentaire et mise à jour du préavis.

Monsieur Cédric Longchamp les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Thomas Tschudin, au nom de la commission gestion et finances, soumet un amendement au préavis au vu des travaux nécessaires à l'appartement de Sugnens. Ainsi, l'amendement propose un crédit complémentaire à hauteur du coût des travaux pour cet objet.

Monsieur Nicolas Mermoud demande la raison pour laquelle les différents investissements n'ont pas fait l'objet de trois préavis différents. Monsieur Daniel Leuba explique que dans ce cadre, la Municipalité demande l'augmentation du budget de fonctionnement, et non des investissements. La position comptable étant validée en décembre, il ne semblait pas pertinent de faire des préavis pour ces petits montants. Monsieur Fabrice Calame précise qu'il y voit un désavantage car cette manière de présenter les projets permet uniquement d'accepter ou rejeter le tout sans se prononcer sur chaque objet.

Monsieur Cédric Barde demande comment le nouveau loyer sera fixé pour l'appartement de Sugnens. Monsieur Lionel Panchaud explique que la dernière rénovation date d'il y a une trentaine d'années. Différents accords ont été passés sur la prise en charge des coûts, partagés entre le locataire et la commune.

Monsieur Cédric Barde questionne au sujet de la pérennisation de la serre horticole si les employés communaux venaient à changer. Monsieur Daniel Leuba explique que l'entretien de la serre actuelle est assuré depuis plusieurs années par différents employés communaux. Il explique que la volonté de la Municipalité est de continuer à engager des personnes avec des compétences horticoles. Des travaux d'entretien y sont nécessaires dans tous les cas.

Suite à une demande de précision concernant l'utilisation du nouvel espace dans le local de la déchetterie, Monsieur Xavier Gaudard précise que la salle de pause est actuellement dans le bâtiment au rez. Le projet est de la déplacer à l'étage, et réaffecter le rez au traitement de certains déchets, comme le sagex.

Monsieur Alain Menétrey exprime son avis sur le traitement de certains sujets par la commission gestion et finances en affirmant que cela va au-delà de leurs tâches. Il soutient la Municipalité dans sa gestion des finances qu'il juge irréprochable. Pour appuyer cela, il met en évidence le fait que le taux d'imposition soit stable.

Monsieur Fabrice Calame fait part de ses préoccupations quant à la machine à broyer le sagex qui ne semble pas répondre aux normes. Il relève la nécessité d'acquérir une nouvelle machine.

Monsieur Cédric Longchamp remercie chacun pour son intervention et clôt la discussion.

En premier lieu, il met en votation **le préavis amendé par la commission et gestion et finances** en votation. Celui-ci obtient **18 voix pour, 12 voix contre et 3 abstentions**.

En second lieu, le Président met en votation **le préavis amendé par la Municipalité**. Celui-ci obtient **27 voix pour et 6 abstentions. Le préavis amendé par la Municipalité est accepté.**

12. Préavis Municipal 31/2024 relatif au règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Fabrice Calame)

Monsieur Thierry Gay-Crosier présente le préavis municipal. Il explique que le règlement n'a pas évolué depuis 2012 et qu'il est nécessaire d'adapter les prix. Monsieur Thierry Gay-Crosier lit les conclusions du préavis.

Monsieur Fabrice Calame, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport qui propose au conseil d'adopter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Cédric Longchamp les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Didier Vautherin questionne sur la définition de deux termes. Monsieur Daniel Leuba explique que « acte de mœurs » fait référence, dans le cadre par exemple d'un conseil d'administration, à produire un compliment de bonne mœurs, c'est-à-dire rien qui ne porte pas atteinte à l'irréprochabilité de la personne. Concernant le terme « déclaration de vie », Monsieur Jean-Philippe Dupraz le met en lien avec la prévoyance professionnelle et les bénéficiaires toujours vivants.

Après ces précisions, le Président clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

13. Préavis Municipal 32/2024 relatif à une demande de crédit pour l'achat d'un véhicule de voirie (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Fabrice Calame)

Monsieur François Guizzetti présente le préavis municipal. Il présente le fourgon L1H2 choisi par la Municipalité et les employés communaux. Monsieur François Guizzetti lit les conclusions du préavis.

Monsieur Fabrice Calame, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport qui propose au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Cédric Longchamp les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Nicolas Mermoud questionne sur le fait que cet objet fasse l'objet d'un préavis à lui seul et ne soit pas compris dans la rallonge de budget. Il questionne également l'absence de mise en place de commissions ad hoc pour des préavis comme celui-ci.

Monsieur François Guizzetti explique que le crédit serait assumé par la trésorerie courante. Une discussion s'ensuit avec Messieurs Fabrice Calame, Nicolas Mermoud, Didier Vautherin et Cédric Longchamp sur la nécessité ou le superflu de mettre en place une commission ad hoc pour ce type de préavis. Il en ressort que c'est un droit et une responsabilité du conseil, et que pour ce cas son rôle aurait été d'évaluer le type de véhicule nécessaire alors que les employés communaux ont pu directement relever leurs besoins à ce sujet.

Monsieur Daniel Leuba relève que pour certains objets, la mise en place de commissions ad hoc n'est pas possible lorsque les membres ne possèdent pas de compétences techniques pour se positionner. Il rappelle que le conseil s'est déjà plusieurs fois accordé en ce sens. Aucun constat de dysfonctionnement opérationnel n'a été constaté de la part du Syndic, mais lui et le Président prennent note et seront attentifs à l'avenir.

Après ces interventions, Monsieur Cédric Longchamp clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

14. Divers

Monsieur Nicolas Menétrey s'enquiert de la participation de la commune de Montilliez à rejoindre le groupe de communes révoltées qui refusent de payer la facture sociale. Monsieur Daniel Leuba explique que la Municipalité n'adhère pas à ce mouvement. Il explique ce débat est mené de front par la BCV et l'UCV et que les discussions sont en cours avec le conseil d'Etat.

Madame Pierrette Meige soulève la question de la recherche d'eau et de la durabilité en lien avec la mise à l'enquête d'une nouvelle piscine au sein de la commune. Monsieur Lionel Panchaud explique que le permis a été délivré et que les systèmes modernes permettent une régénération de l'eau. Il précise que dans le nouveau règlement de police des constructions, une limite de 40m2 est prévue.

Monsieur Luc Bovard demandent quelles taxes sont prévues pour les utilisateurs du domaine public, par exemple les foodtrucks. Monsieur Daniel Leuba explique que l'utilisation du sol est mise à disposition, et qu'un forfait est mis en place pour la consommation électrique.

Monsieur Alain Menétrey déplore l'utilisation de la fontaine pour l'affichage public. Il réitère sa proposition de mettre en place un pilier d'affichage public vers le pilier de la commune à Poliez-le-Grand. Monsieur Daniel Leuba prend en compte sa proposition et fera une réflexion pour les 4 villages.

Monsieur Alain Menétrey demande à qui revient la responsabilité de retirer les panneaux directionnels quand ils n'ont plus lieu d'être, notamment celui de l'entreprise Panchaud au chemin de la roche. La Municipalité est en charge de le faire, Monsieur Xavier Gaudard fera retirer le panneau mentionné.

Monsieur François Guizzetti termine en annonçant que les travaux des conduites d'eau Sugnens ont pu être subventionnés par l'ECA à hauteur de CHF 28'000.-.

À l'issue de ces discussions, Monsieur Cédric Longchamp clôt le conseil à 22h10 en remerciant chacune et chacun. Le prochain conseil se déroulera le 17 juin.

Le Président



Cédric Longchamp



La Secrétaire



Laënn Pittet